

Observatoire de la formation

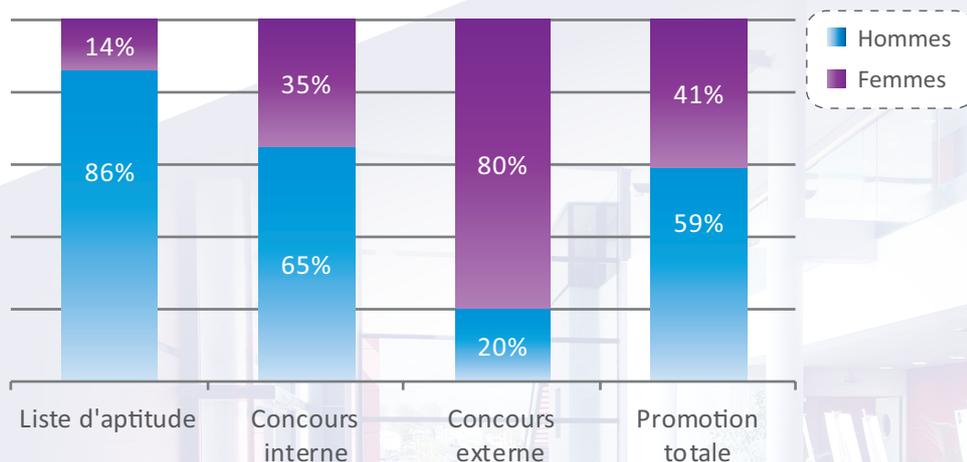
21^{ème} promotion de lieutenants pénitentiaires

A retenir

- 92 élèves entrés en formation en deux temps :
 - Le 27 juin 2016 pour les 37 internes et les 25 externes
 - Le 28 novembre 2016 pour les 30 agents issus de la liste d'aptitude
- 27% des élèves recrutés par concours externe, 40% par concours interne et 33% par liste d'aptitude
- 41% de femmes pour 59% d'hommes
- Un âge moyen de 37 ans
- Les profils des élèves, leurs motivations et leurs attentes vis-à-vis de la formation varient fortement selon les modalités de recrutement.

Profil sociodémographique

Graphique 1 : Répartition hommes/femmes selon la modalité d'accès à la formation – Proportions



Cette 21^{ème} promotion de lieutenants pénitentiaires compte 41% de femmes pour 59% d'hommes. Cette répartition diffère fortement selon la modalité d'accès à la formation. Alors que les femmes représentent 80% des élèves issus du

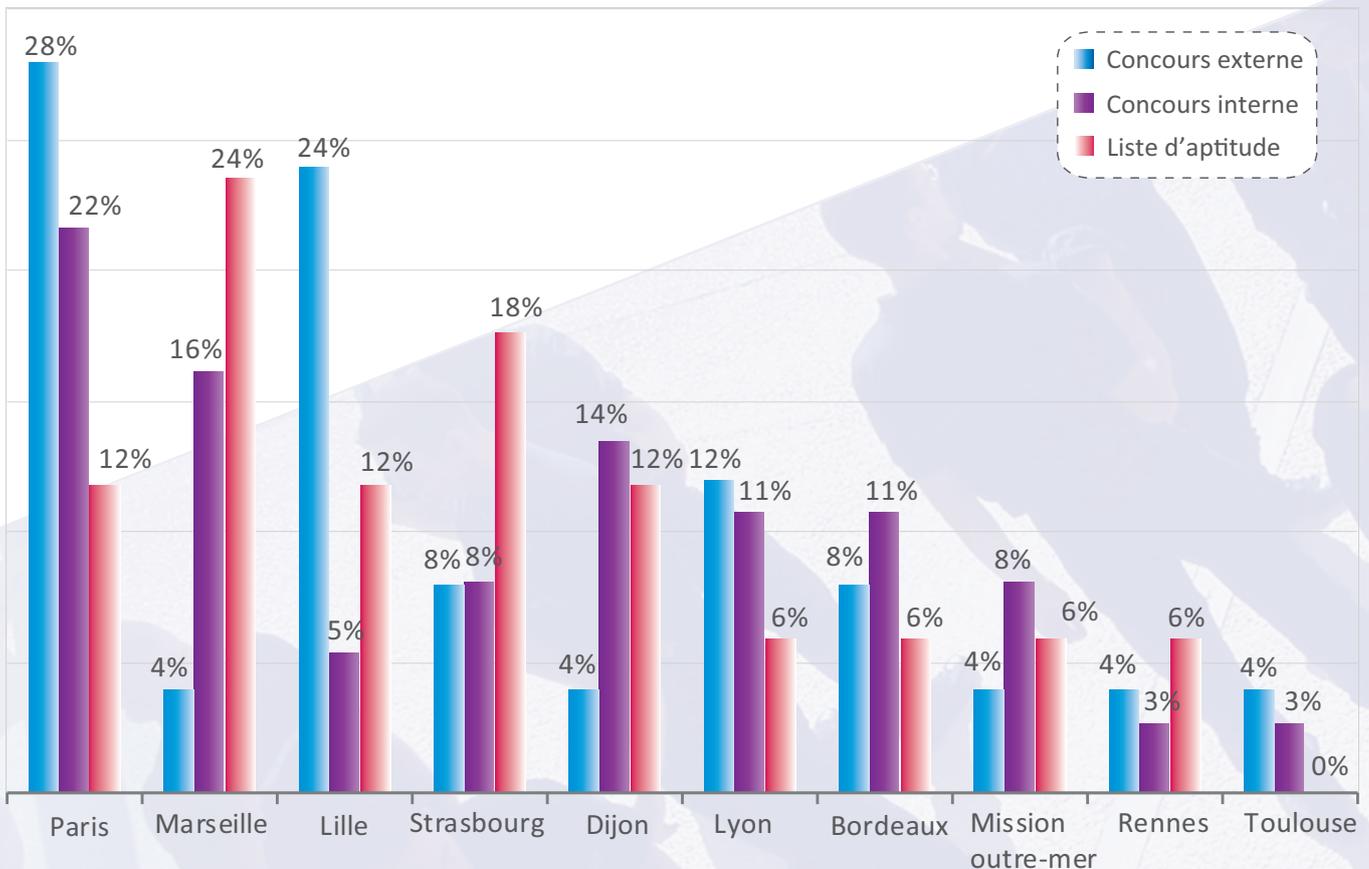
concours externe, elles ne sont que 14% de la liste d'aptitude. Le concours interne montre une répartition légèrement plus homogène avec 35% de femmes.

Graphique 2 : Age moyen des élèves selon la modalité d'accès à la formation



L'âge des élèves s'échelonne de 23 à 58 ans avec une moyenne de 37,1 ans. Toutefois, cette dernière varie fortement selon la modalité d'accès à la formation. Tandis que l'âge moyen s'établit à 26,6 ans pour les externes, il est de 36,6 ans pour les internes et de 47,8 ans pour la liste d'aptitude.

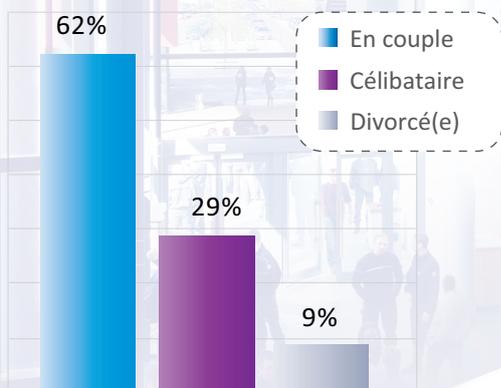
Graphique 3 : DISP d'origine des élèves selon la modalité d'accès à la formation - Proportions



Toutes les DISP sont représentées dans cette promotion de lieutenants, mais pas dans des proportions égales. Ainsi, la DISP de Paris est pourvoyeuse de quasiment un quart des effectifs, notamment pour les externes et les internes. Celle de Marseille,

deuxième région la plus représentée, concerne surtout les élèves issus de la liste d'aptitude.

Graphique 4 : Répartition des effectifs selon la situation matrimoniale – Proportions

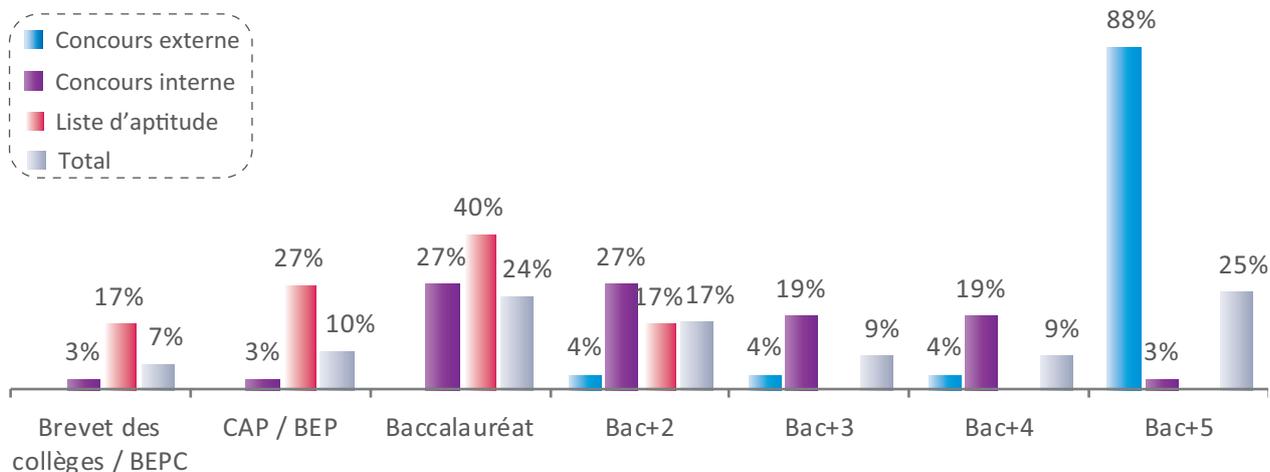


Les élèves vivent très majoritairement en couple (62%). Les agents célibataires ou divorcés représentent quant à eux respectivement 29% et 9% de la promotion. Notons que les élèves externes, plus jeunes en moyenne que leurs collègues, sont surreprésentés parmi les célibataires.

Conséquence logique de l'âge et de la situation matrimoniale des différentes catégories d'élèves, la parentalité concerne davantage les internes et la liste d'aptitude : environ 22% d'entre eux sont parents contre 2% des externes.

Parcours scolaire

Graphique 5 : Niveau de diplôme selon la modalité d'accès à la formation - Effectifs

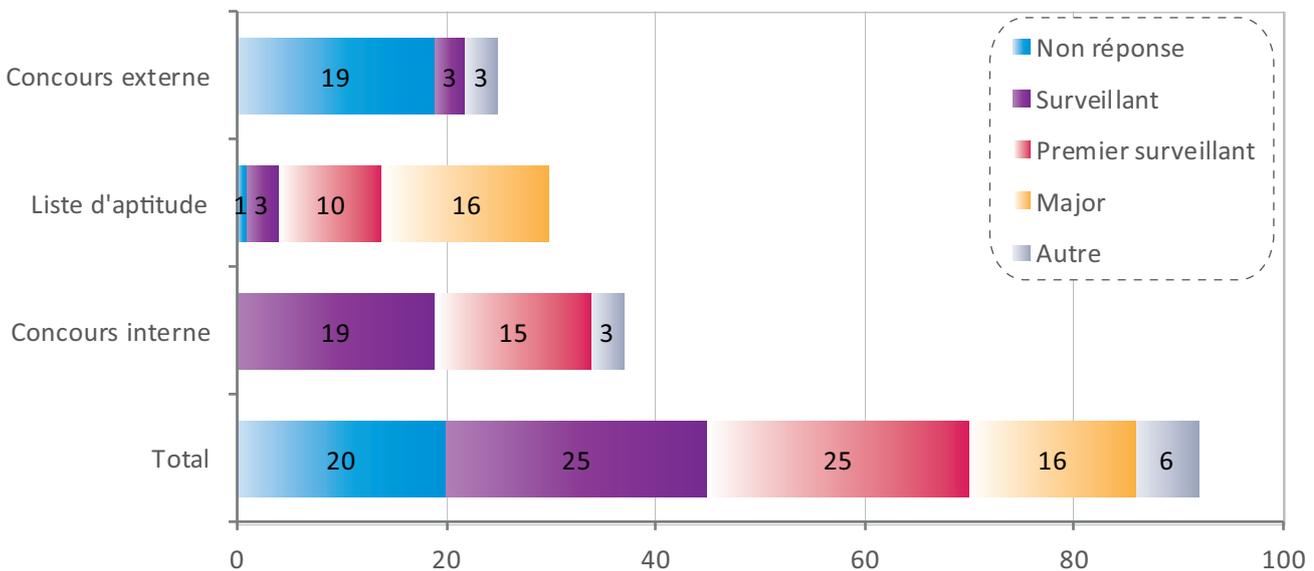


A l'instar des autres caractéristiques sociodémographiques, les diplômes des élèves sont très dépendants des modalités de recrutement. Les externes sont très majoritairement titulaires d'un diplôme de niveau Bac+5 (88%), généralement en droit ou commerce/économie/gestion. Il convient de rappeler que le niveau exigé pour se présenter au concours

externe est un Bac+2. Les diplômes des internes s'échelonnent principalement du baccalauréat (27%) aux études supérieures, du Bac+2 au Bac+5 (68%). Enfin, tous les élèves issus de la liste d'aptitude ont un niveau compris entre le brevet des collèges/BEPC et le Bac+2.

Parcours professionnel

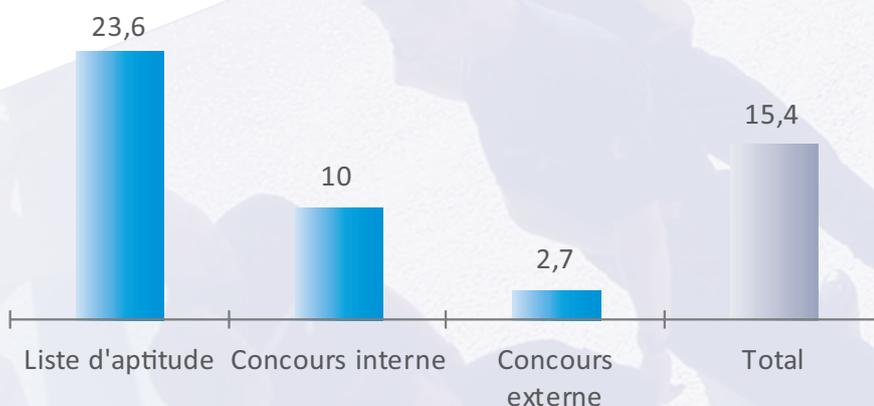
Graphique 6 : Dernier grade occupé dans l'administration pénitentiaire selon la modalité d'accès à la formation – Effectifs



Au total, 72 élèves travaillaient déjà dans l'administration pénitentiaire avant d'intégrer la formation de lieutenant, soit 78% de la promotion. Parmi les élèves issus du concours interne, 19 étaient surveillants, 15 étaient premiers surveillants et 3 ont déclaré une « autre » situation (2 étaient CPIP et 1 était adjoint administratif). Concernant la liste d'aptitude, la majorité avait atteint le grade de major (16), 10 étaient premiers surveillants et 3 étaient surveillants (1 non réponse). A l'inverse, 19 agents

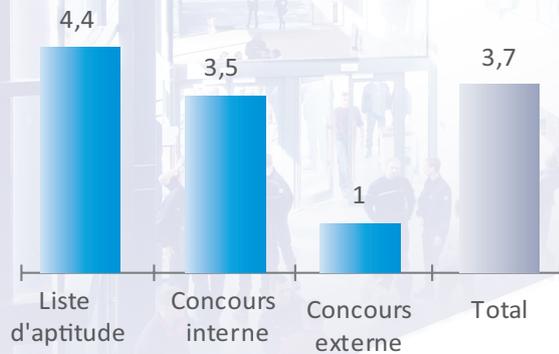
découvrent et intègrent pour la première fois l'administration pénitentiaire, grâce à leur réussite au concours externe. Parmi les externes, 6 autres personnes ont signalé une expérience pénitentiaire : 3 en tant que surveillant (mais sans l'ancienneté nécessaire pour s'inscrire au concours interne) et 3 autres dans des fonctions spécifiques (secrétaire administratif, adjoint administratif, stagiaire à la DAP).

Graphique 7 : Ancienneté moyenne dans l'administration pénitentiaire en années selon la modalité d'accès à la formation



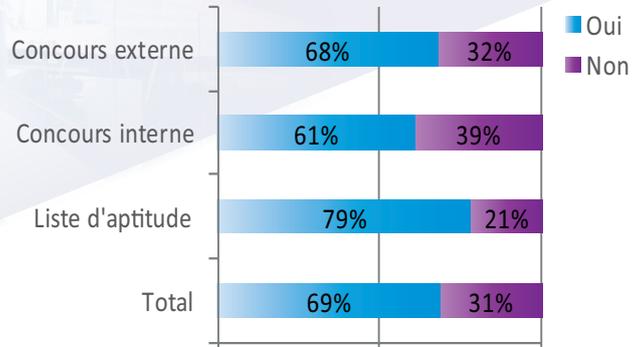
Fort logiquement, l'ancienneté des élèves dans l'administration pénitentiaire est également très dépendante de leur modalité d'accès à la formation. Ainsi, les élèves issus de la liste d'aptitude ont en moyenne servi 24 ans au sein de l'AP. Ceux issus du concours interne ont une expérience de 10 ans en moyenne, tandis que celle des agents issus du concours externe s'élève à 3 ans. La faible ancienneté de ces derniers explique pourquoi ils se sont dirigés vers le concours externe, le concours interne n'étant ouvert qu'aux agents ayant 4 ans d'ancienneté dans la fonction publique.

Graphique 8 : Nombre moyen d'établissements pénitentiaires fréquentés



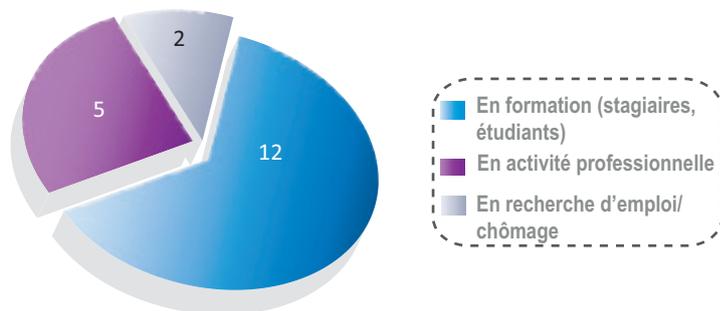
En moyenne, les élèves de cette promotion ont travaillé dans 3,7 établissements pénitentiaires durant leur carrière. Ce nombre varie de 1 établissement pour les externes à 4,4 pour la liste d'aptitude et 3,5 pour les internes. Forts de cette mobi-

Graphique 9 : Envisagez-vous de nouvelles mutations dans les années prochaines ? - Proportions



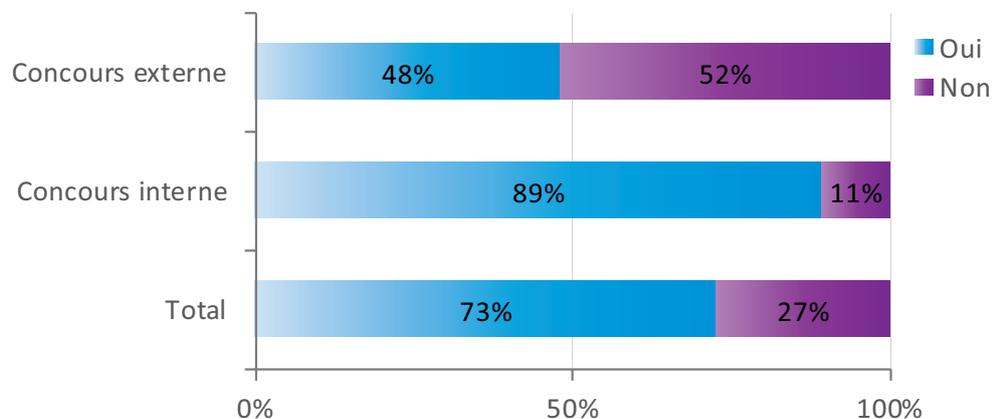
lité passée, les lieutenants de la liste d'aptitude sont également proportionnellement plus nombreux à envisager de nouvelles mutations professionnelles dans l'avenir, à savoir 79% contre 68% d'externes et 61% d'internes.

Graphique 10 : Situation professionnelle des élèves externes au moment du concours - Effectifs



Parmi les 19 élèves issus du concours externe, sans expérience professionnelle au sein de l'administration pénitentiaire, 12 sortaient de formation au moment du concours, 5 étaient en activité professionnelle et 2 étaient au chômage depuis moins de 2 ans.

Graphique 11 : Expérience d'encadrement antérieure selon la modalité d'accès à la formation - Proportions

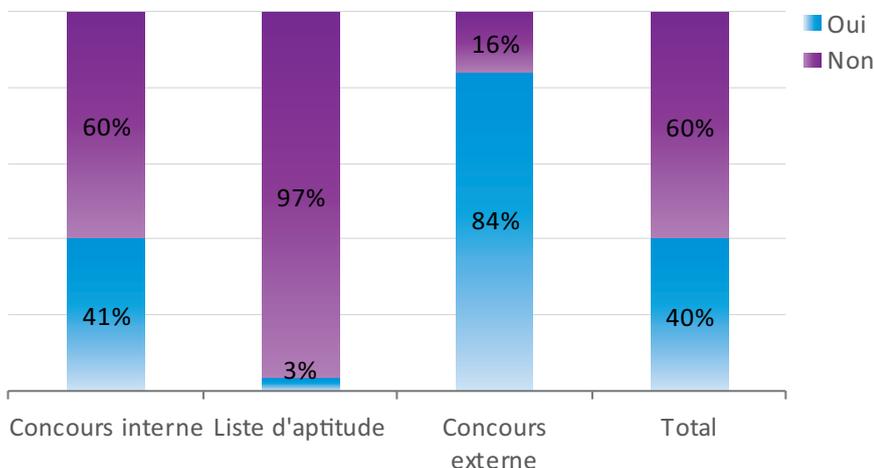


Futurs encadrants du personnel de surveillance, 73% des internes et des externes déclarent une ou plusieurs expériences antérieures d'encadrement, que ce soit dans le cadre professionnel ou associatif/politique. Dans le détail, les internes sont

89% tandis que les externes sont 48%. Les agents de la liste d'aptitude, majors ou premiers surveillants pour la majorité d'entre eux, ont de fait une expérience professionnelle dans l'encadrement d'agents.

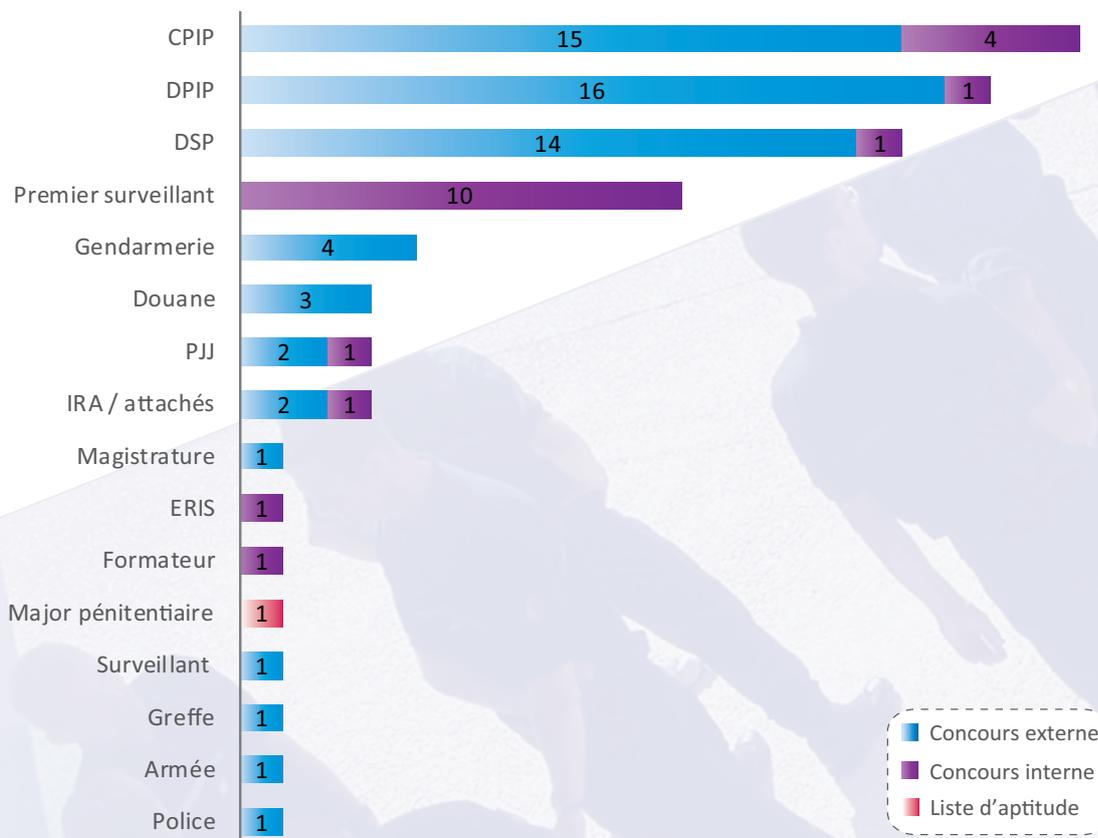
Concours

Graphique 12 : Autres concours tentés en parallèle de celui de lieutenant pénitentiaire selon la modalité d'accès à la formation – Proportions



Le choix de devenir lieutenant pénitentiaire résulte de différentes motivations selon les élèves. Pour les agents de la liste d'aptitude, il s'agit d'une progression logique de carrière. Parmi eux, seule une personne a tenté un autre concours ou examen. A l'inverse, 41% des internes et 84% des externes ont tenté différents concours en parallèle de celui de lieutenant pénitentiaire.

Graphique 13 : Nature des autres concours tentés en parallèle de celui de lieutenant pénitentiaire selon la modalité d'accès à la formation – Effectifs

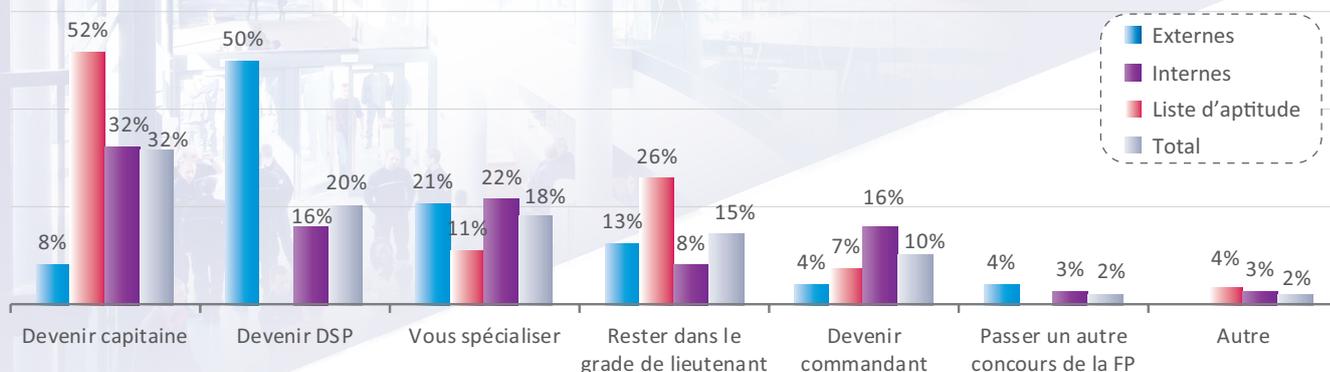


Parmi les autres concours tentés par les externes, ceux de DPIP et DSP sont cités respectivement 16 et 14 fois. Au vu de leur parcours scolaire, très semblable à celui des élèves directeurs, il n'est pas étonnant que les élèves lieutenants se soient présentés en parallèle à ces concours de catégorie A. Avec 15 citations, le concours de CPIP, autre métier de catégorie B de

l'administration pénitentiaire, a également séduit de nombreux élèves externes. Finalement, les externes sont peu nombreux à avoir tenté des concours dans une autre administration. Les internes, quant à eux, se sont essentiellement présentés à l'examen de premier surveillant (10 citations) et au concours de CPIP (4).

Motivations, attentes et perspectives professionnelles

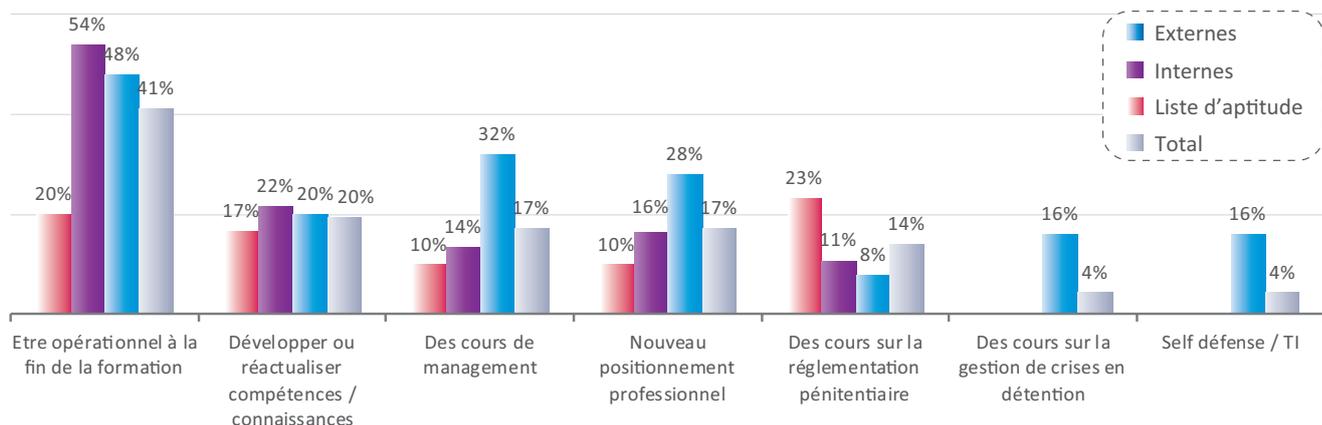
Graphique 14 : Première perspective professionnelle envisagée par les élèves en entrant en formation, selon la modalité d'accès à la formation – Proportions



Interrogés à leur entrée en formation sur leurs aspirations professionnelles futures, les élèves répondent de façon très disparate, en fonction de leur modalité de recrutement. Une tendance forte se distingue pour les internes puisqu'une personne sur deux envisage de devenir DSP. La deuxième perspective de cette catégorie est la spécialisation (21%). Les aspirations futures de la liste d'aptitude s'établissent éga-

lement autour d'une tendance forte, l'obtention du grade de capitaine (52%), suivie de la perspective de faire carrière dans le grade de lieutenant (26%). Les réponses des internes montrent plus d'hétérogénéité même si le grade de capitaine attire 32% d'entre eux. Suivent la spécialisation (22%) et le grade de commandant (16%), au même niveau que le souhait de devenir DSP (16%).

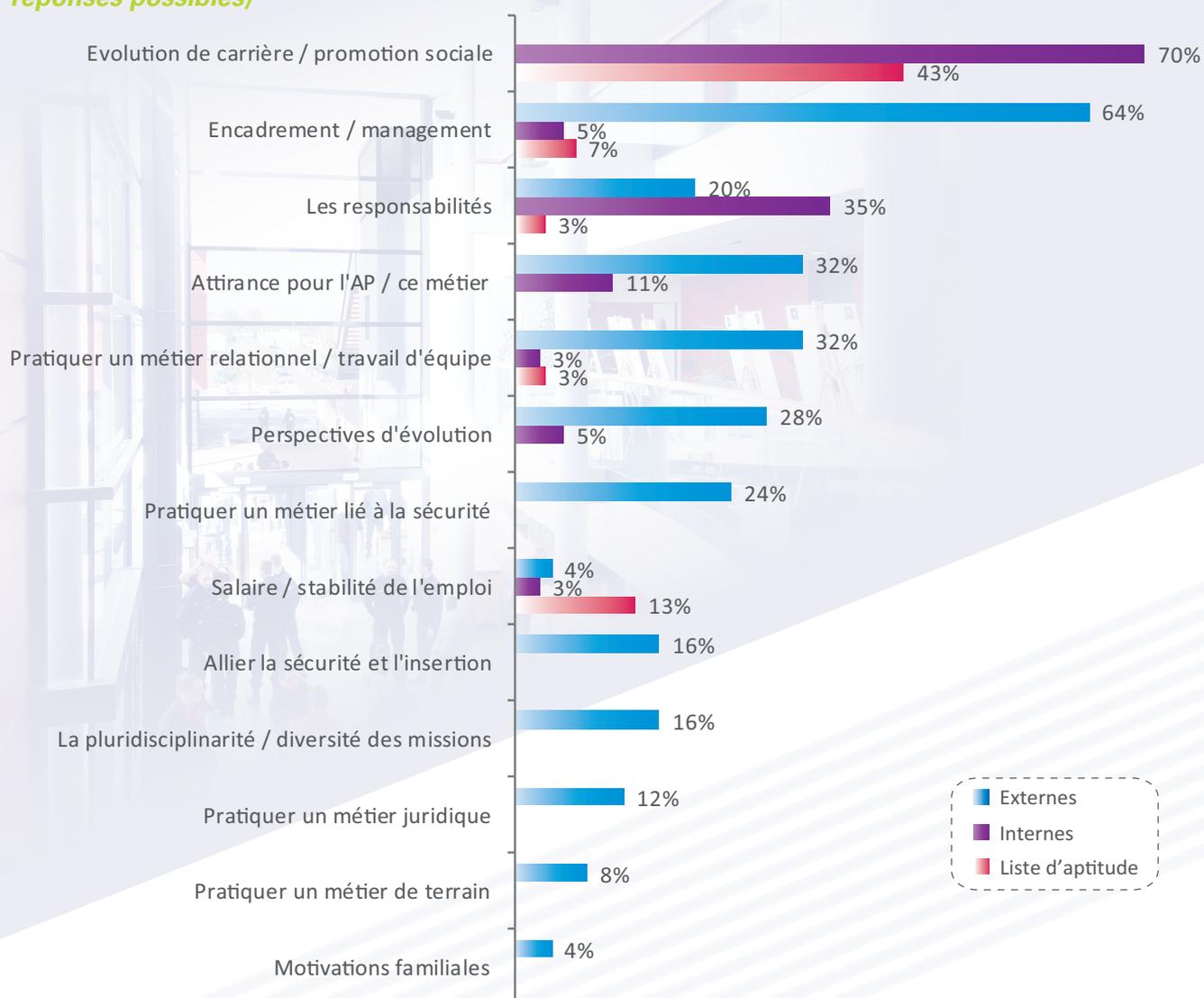
Graphique 15 : Attentes vis-à-vis de la formation selon la modalité d'entrée – Proportions (plusieurs réponses possibles)



Concernant les attentes vis-à-vis de la formation, de nombreuses citations évoquent simplement la volonté d'être opérationnel à la fin de la formation et de pouvoir occuper pleinement son poste dès l'affectation (54% des internes, 48% des externes et 20% des LA) ainsi que le souhait de développer des compétences ou de réactualiser leurs connaissances (20% de la promotion). Toutes catégories confondues, les élèves expriment également des souhaits plus précis sur le

management et l'apprentissage de leur nouveau positionnement professionnel. A noter, ces deux thématiques sont particulièrement demandées par les externes. Des cours sur la réglementation sont également attendus, essentiellement par les élèves issus de la liste de d'aptitude (23% d'entre eux). Enfin, deux autres items sont cités par les élèves externes : la gestion de crises en détention et les techniques d'intervention / self défense.

Graphique 16 : Motivations à suivre la formation selon la modalité d'entrée – Proportions (plusieurs réponses possibles)



Interrogés sur leurs motivations à devenir lieutenant, les internes et les élèves issus de la liste d'aptitude voient majoritairement leur nouvelle fonction comme une évolution logique de leur carrière, et pour certains même, comme une promotion sociale (70% des internes et 43% des LA). Ensuite, les internes sont 35% à être attirés par les responsabilités du métier tandis que la deuxième motivation la plus citée par la liste d'aptitude concerne un aspect plus utilitaire du métier, à savoir, le salaire et la stabilité professionnelle.

Quant aux externes, leurs motivations sont plus nombreuses et variées. Celle qui se dégage particulièrement est l'encadrement / le management (64%). Mais ils sont également nombreux à citer l'attrance pour l'AP et pour ce métier en particulier (32%), l'aspect relationnel et le travail d'équipe (32%), les perspectives d'évolution (28%) et la pratique d'un métier liée à la sécurité (24%). D'autres motivations sont également citées mais dans une moindre mesure.

21^{ème} promotion de lieutenants pénitentiaires

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

<http://www.enap.justice.fr/eleves/index.php>

Responsable observatoire : laurent.gras@justice.fr

Chargés d'études : valentine.auzanneau@justice.fr

nicolas.boutin@justice.fr

JANVIER 2017

OBSERVATOIRE
DE LA FORMATION

Directeur de la publication : Sophie BLEUET - Rédacteur en chef : Paul MBANZOULOU

Rédaction : Laurent GRAS, Valentine AUZANNEAU, Nicolas BOUTIN

Conception graphique, mise en page et impression : unité édition (Odette BAIX, Laetitia ELEAUME, Reprographie)

Énap - 440 av. Michel Serres -CS 10028 - 47916 AGEN cedex 9 - FRANCE - Tél : +33 (0)5 53 98 98 98 - fax : +33 (0)5 53 98 98 99

Énap
École nationale
d'administration
pénitentiaire